

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS177

présenté par
Mme Six et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement relatif à l'utilisation du plan de relance pour favoriser la mixité dans les filières d'avenir, telles que le numérique, la préservation de l'environnement ou encore l'énergie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors des auditions menées par Madame la rapporteure, beaucoup de personnes auditionnées ont pu rapporter que, loin de se résorber, les inégalités risquent de se creuser encore car les femmes se dirigent plus facilement vers des filières à l'avenir incertain alors qu'à l'inverse, les filières formant aux emplois de demain sont constituées d'une majorité d'hommes. Il s'agit en particulier des secteurs du numérique et de la transition environnementale.

La crise sanitaire nous a obligé et nous obligera à modifier nos comportements, c'est aussi une exigence : celle de penser le monde de demain. C'est pourquoi le plan de relance devrait être mis à contribution pour favoriser la mixité dans les filières d'avenir. Tel est l'objet de cet amendement.